

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ATI
Agence technique de l'information sur l'hospitalisation

Décision n° 2018-173 du 7 décembre 2018 fixant la composition de la commission consultative paritaire de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation

NOR : SSAX1830963S

Le directeur général de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation,
Vu les articles R. 6113-33 et suivants du code de la santé publique ;
Vu l'article 4 du décret n° 2003-224 du 7 mars 2003 fixant les règles applicables aux personnels contractuels de droit public recrutés par certains établissements publics intervenant dans le domaine de la santé publique ou de la sécurité sanitaire ;
Vu l'arrêté du 27 septembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation ;
Vu la décision du directeur de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation n° 2018-143 fixant la composition de la commission consultative paritaire ;
Vu le titre I^{er}, chapitre 4, du règlement intérieur de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation relatif à la commission consultative paritaire ;
Vu les résultats du scrutin du 6 décembre 2018,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants de l'administration à la commission consultative paritaire créée auprès du directeur général de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation :

Membres titulaires

M. Housseyni HOLLA, président.
Mme Sandrine POIRSON-SCHMITT.
Mme Agnès MOUNIER.
Mme Véronique SAUVADET.

Membres suppléants

M. Max BENSADON.
Mme Florence PINELLI.
Mme Joëlle DUBOIS.
Mme Marie-Sophie HERRARD.

Article 2

Sont élus représentants du personnel à la commission consultative paritaire créée auprès du directeur général de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation :

Catégorie 1

M. Albans DEMBLOCQUE, membre titulaire.
Mme Nathalie RIGOLLOT, membre suppléant.

Catégorie 2

Mme Fatiha BOUALOUAN, membre titulaire.
M. Xavier MALIN, membre suppléant.

Catégorie 3

Mme Jamila BAHRA, membre titulaire.

Mme Stéphanie POINT, membre suppléant.

Article 3

La décision n° 2016-155 du directeur de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation datée du 24 août 2016 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 7 décembre 2018.

Le directeur général,
HOUSSEYNI HOLLA